

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le **20 septembre deux mille vingt-quatre**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

Présents : BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc.

Absents : BELLONCLE Cassandra, MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc), SVOBODA François (procuration à DELBÈGUE Jean-Pierre).

Secrétaire de séance : SOULIER Jean-Marc.

Date d'envoi de la convocation : 10 septembre 2024.

Objet : Avis sur le projet de plan de mobilité simplifié approuvé par Haute-Corrèze Communauté.

Vu la délibération du Conseil Communautaire, lors de sa séance du 11 juillet dernier, approuvant le projet de plan de mobilité simplifié ;

Vu les articles L 1214-15 et R 1214-74 du code des transports disposent que le projet de plan de mobilité, arrêté par l'organe délibérant de l'autorité organisatrice de transport, doit être soumis, pour avis, aux Conseils municipaux ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet.

Après délibération, le Conseil municipal émet un **avis FAVORABLE**.

Résultats du vote : Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 1

La délibération est adoptée.

Extrait certifié conforme,
Le maire,


Jean-Pierre DELBÈGUE.



Accusé de réception en préfecture
019-211910203-20240920-2024-04-09-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Accusé de réception en préfecture
019-211910203-20240920-2024-04-09-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024